

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 07 AVRIL 2017

L' an 2017 et le 07 avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, Mme VILLAIN Brigitte,

Absents excusés : M. BACHELERY Alain, M. MAIER Jean-Paul, M. TISSOT Romain

Pouvoir : M. TISSOT Romain donne pouvoir à Mme MAROT Aurélie

M. MAIER Jean-Paul donne pouvoir à M. BRACKE Thierry

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 17 mars 2017

Vote de la fiscalité directe locale - Exercice 2017

Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017

Les taux votés sont les suivants :

	Taux votés pour 2017
Taxe d'habitation	10.11 %
Taxe foncière (bâti)	12.48 %
Taxe foncière (non bâti)	21.53 %

CFE (transférée à la communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines, EPCI à fiscalité professionnelle unique)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – Désignation d'un représentant de la commune

Mme Brigitte VILLAIN est désignée pour représenter la commune au COPIL PLUI (9 Voix POUR, 1 abstention)

Indemnités de fonction des élus

Vote favorable à l'unanimité pour fixer les indemnités des élus sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.